



Les Présidents

Le 17 NOV. 2020

Madame, Monsieur,

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se regroupent au 1^{er} janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette nouvelle collectivité va disposer des compétences des Départements mais aussi de compétences particulières, notamment en matière de coopération transfrontalière, de bilinguisme et de transports. Son action s'étendra à l'ensemble du territoire alsacien.

Votre entreprise est à ce jour titulaire d'un ou plusieurs contrats de la commande publique (marché public ou concession) avec le Département du Haut-Rhin et/ou le Département du Bas-Rhin.

Pour votre information l'entrée en vigueur de la Collectivité européenne d'Alsace n'aura pas d'incidence sur ces contrats.

En effet, l'article 10 de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 prévoit que les contrats conclus par les deux Départements seront automatiquement transférés à la nouvelle Collectivité et exécutés à partir du 1^{er} janvier 2021 dans les conditions définies contractuellement.

La substitution de la Collectivité européenne d'Alsace aux Départements n'entraîne par ailleurs aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour les entreprises titulaires de ces contrats.

Enfin, le numéro de SIRET de la Collectivité changera au 1^{er} janvier 2021. Il est le suivant : 200 094 332 00018.

Dans le contexte actuel de crise, nous vous renouvelons notre confiance et comptons sur votre entreprise pour assurer la continuité de l'activité dans les différents domaines où elle intervient. Nous espérons que l'action de la Collectivité européenne d'Alsace permettra de développer de nouvelles relations contractuelles à partir de 2021.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.


Frédéric BIERRY
Président du Conseil départemental
du Bas-Rhin


Rémy WITH
Président du Conseil départemental
du Haut-Rhin